



BILAN D'ACTIVITÉS

2019

57

Moselle

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Crédit photos de couverture :

Daniel SZYSKOWSKI - Patrice MARIN - Jean-Marc KESSELER - Patricia EMO-KLAINE - Nicolas FUHRMANN

> LE MOT DE LA PRÉSIDENTE, GINETTE MAGRAS



En 2019, le CAUE a poursuivi ses missions de conseil aux collectivités, aux particuliers et ses interventions dans les écoles et les formations des enseignants.

L'augmentation toujours croissante du nombre des adhérents témoigne de cette activité. Le nombre de conseils aux particuliers et aux collectivités est en hausse ; il en est de même pour les conventions.

Après un début d'année où l'accent a été mis sur la formation, le partage d'expérience, et l'appel à projet lancé pour la préservation des haies champêtres, la période estivale a vu le lancement d'un concours photo : **architectures et paysages, regards sur la Moselle**. Au travers de ses actions de formation, d'information et de ses publications, le CAUE de la Moselle participe, à son échelle, à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité de notre département.

Je remercie donc les membres du Conseil d'Administration, ainsi que toute l'équipe du CAUE qui assurent avec professionnalisme son bon fonctionnement, à l'écoute de ses partenaires, pour accompagner les élus et les particuliers dans l'élaboration de leurs projets.



1 - Julian PIERRE
architecte conseiller

2 - Guénaëlle LE BRAS
architecte conseiller

3 - Isabelle CHRISTOPHE
assistante de direction

4 - Patricia GARBE
documentaliste

5 - Laureline MASSON
chargée de mission architecture

6 - Frédérique AUCLAIR
architecte conseiller

7 - Thierry DERELLE
paysagiste conseiller

8 - Ginette MAGRAS
présidente du CAUE

9 - Florence AMIAUX-LALLEMENT
architecte conseiller

10 - Nathalie THEIS
secrétaire générale

11 - Arnaud SPET
directeur

12 - Cédric PELOSATO
adjoint au directeur

Absente de la photo :

Carine KACZMAREK
architecte conseiller

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association.

Elle se réunit sur convocation du président au moins une fois par an.

L'assemblée générale délibère sur le programme d'actions de l'association, proposé par le conseil d'administration. Elle valide les rapports moraux et financiers qui établissent le bilan de l'activité de l'association.

Elle approuve le règlement intérieur.

Elle vote le budget et approuve les comptes financiers.

L'assemblée générale s'est réunie en session ordinaire,

le 27 juin 2019 aux Jardins Fruitiers à Laquenexy, mais faute de quorum, elle s'est à nouveau tenue le 12 septembre au même endroit.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2018
- Quitus sur rapport moral
- Bilan des activités 2018
- Présentation du rapport financier 2018 et quitus sur les comptes
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Règlement intérieur
- Budget 2019 et tarifs des adhésions 2020
- Programme d'activités 2019 et perspectives d'actions 2020



▲ Assemblée Générale aux Jardins Fruitiers à Ars-Laquenexy

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'association. Il établit le règlement intérieur qui peut prévoir un bureau et qui est soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Il délibère sur la mise en œuvre du programme d'actions de l'association. Il prépare le budget.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises en 2019.

LES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

> 21 mars 2019

- Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
- Bilan des activités 2018
- Arrêt des comptes 2018 : Compte de Résultat et Bilan
- Projet de budget 2019
- Adhésions
- Programme d'activités 2019
- Convention de partenariat
- Cotisation amicale du CD57

> 27 mai 2019

- Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
- Tarifs des adhésions
- Situation budgétaire
- Rapport d'étape sur l'activité
- Réseaux sociaux
- Site internet
- Programme d'activités 2020
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Informations diverses

> 5 novembre 2019

- Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
- Rapport d'étape sur l'activité
- Rapport d'étape sur l'exécution budgétaire
- Bilan de l'opération «Les Enfants du Patrimoine»
- Programme d'activités 2020
- Demande de subvention auprès de la Région Grand Est
- Convention de mise à disposition de personnel
- Organigramme
- Informations diverses.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants de l'État :

- Olivier COTTET, *Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale*
- Guillaume LEFEVRE, *Architecte des Bâtiments de France*
- Björn DESMET, *Directeur de la DDT*
- Marc MENEGHIN, *Directeur Adjoint de la DDT*

Représentants des Collectivités Locales :

- Jeannine BERVILLER, *Conseillère Départementale*
- Luc CORRADI, *Conseiller Départemental, Maire de Vitry/Orne*
- Ginette MAGRAS, *Conseillère Départementale, Adjointe au Maire de Boulay, PRÉSIDENTE DU CAUE*
- David SUCK, *Vice-Président du Conseil Départemental, Adjoint au Maire de Volmunster*
- Pierre ZENNER, *Conseiller Départemental, Maire de Koenigsacker*
- Rachel ZIROVNIK, *Conseillère Départementale, Maire de Mondorff*

Représentants des Professions concernées désignés par le Préfet :

- Patrice ENGASSER, *Architecte Urbaniste, Représentant la SFU*
- Sophie LE DORÉ, *Paysagiste Concepteur, Représentant la FFP*
- Vincent TOFFALONI, *Architecte D.P.L.G., Représentant l'Ordre des Architectes Grand Est*
- Noëlle VIX-CHARPENTIER, *Architecte, Vice-présidente de l'UNSA 57*

Personnes qualifiées désignées par le Préfet :

- Guy GEORGES, *Retraité du PNRL*
- Mickaël WEBER, *Président du PNRVN et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.*

Membres élus par l'Assemblée Générale :

- Henri BOGUET, *Maire de Fontoy*
- Stéphanie JACQUEMOT, *Adjointe au maire de Novéant/Moselle*
- Marcel JACQUES, *Maire de Plesnois, Vice-Président de la CC Rives de Moselle*
- Michel GHIBAUDO, *Adhérent*
- Dany KOCHER, *Maire de Phalsbourg, Présidente de la CC du Pays de Phalsbourg*
- Danielle NIEDERCORN, *Maire de Waldweistroff, Vice-Présidente de la CC Bouzonvillois Trois Frontières*

Représentant du Personnel :

- Frédérique AUCLAIR, *Architecte-conseiller.*

LES ADHÉRENTS

COMMUNES (295)

ABRESCHVILLER
ACHEN
ALAINCOURT-LA-COTE
ALBESTROFF
ALTRIPPE
ALTVILLER
ALZING
ANCERVILLE
ANGEVILLERS
ARGANCY
ASSENONCOURT
AUDUN-LE-TICHE
AUGNY
AUMETZ
AY-SUR-MOSELLE
BAERENTHAL
BAMBIDERSTROFF
BARONVILLE
BASSE-HAM
BASSING
BAZONCOURT
BÉCHY
BERG-SUR-MOSELLE
BERMERING
BERTHELMING
BERTRANGE
BETTELAINVILLE
BEYREN-LES-SIERCK
BIONCOURT
BIONVILLE SUR NIED
BISTEN-EN-LORRAINE
BLIES-EBERSING
BOULANGE
BOULAY-MOSELLE
BOURDONNAY
BOUSBACH
BOUSSE
BOUST
BOUZONVILLE
BROUVILLER
BUDING
BUDLING
BUHL-LORRAINE

CHAMBREY
CHATEAU-SALINS
CHÉMERY-LES-DEUX
CHIEULLES
CLOUANGE
COIN-SUR-SEILLE
COINCY
CONDÉ-NORTHEN
CONTZ-LES-BAINS
CORNÉ-SUR-MOSELLE
COUME
COURCELLES-
CHAUSSEY
COURCELLES-SUR-
NIED
CREUTZWALD
DABO
DANNE-ET-QUATRE-
VENTS
DANNELBOURG
DELME
DESTRY
DIANE-CAPELLE
DIEBLING
DIEUZE
DISTROFF
DOLVING
DONNELAY
EBERSVILLER
EINCHEVILLE
ELZANGE
ENNERY
ESCHERANGE
FAILY
FALCK
FENETRANGE
FLASTROFF
FLETRANGE
FLEURY
FONTOY
FORBACH
FOULCREY
FRANCALTROFF
FREISTROFF

FRIBOURG
GARREBOURG
GIVRYCOURT
GLATIGNY
GOIN
GOMELANGE
GONDREXANGE
GORZE
GOSSELMING
GREMECEY
GROSBLIEDERSTROFF
GRUNDVILLER
GUEBENHOUSE
GUEBLANGE-LES-
DIEUZE
GUEBLING
GUERMANGE
GUERSTLING
GUESSLING-
HEMERING
GUINKIRCHEN
HAGONDANGE
HALSTROFF
HAM-SOUS-VARSBERG
HANGVILLER
HARAUCCOURT-SUR-
SEILLE
HARPRICH
HASSELBOURG
HATTIGNY
HAUT-CLOCHER
HAUTE-VIGNEULLES
HAVANGE
HEINING-LÈS-
BOUZONVILLE
HELLIMER
HENRIDORFF
HERNY
HESTROFF
HILBESHEIM
HILSPRICH
HOMBOURG-
BUDANGE
HOMBOURG-HAUT

HOMMARTING
HONSKIRCH
HOSTE
HULTEHOUSE
HUNDLING
ILLANGE
INGLANGE
INSMING
INSVILLER
IPPLING
JALLAUCOURT
JOUY-AUX-ARCHES
JURY
JUSSY
KANFEN
KAPPELKINGER
KEDANGE-SUR-
CANNER
KEMPLICH
KERLING-LES-SIERCK
KIRVILLER
KLANG
LACHAMBRE
LAGARDE
LAMBACH
LANDROFF
LANEUVEVILLE-EN-
SAULNOIS
LAUDREFANG
LAUNSTROFF
LELLING
LEMBERG
LENGELSHEIM
LESSY
LEVILLER
LIXHEIM
LORRY-MARDIGNY
LOUPERSHOUSE
LOUTZVILLER
LOUVIGNY
LUCY
LUPPY
LUTTANGE
LUTZELBOURG

MAINVILLERS
MAIZEROY
MAIZIERES-LES-METZ
MAIZIERES-LES-VIC
MALLING
MALROY
MANY
MARANGE-SILVANGE
MAXSTADT
MECLEUVES
MEISENTHAL
MERSCHWEILLER
MERTEN
MITTELBRONN
MORHANGE
MORSBACH
MOUSSEY
MOYEUVE-PETITE
NARBÉFONTAINE
NEUFCHF
NEUFMOULINS
NEUNKIRCHEN-LÈS-
BOUZONVILLE
NIDERHOFF
NIDERVILLER
NIEDERSTINZEL
NILVANGE
NITTING
NOISSEVILLE
NOUILLY
NOUSSEVILLER-LES-
BITCHE
NOUSSEVILLER-SAINT-
NABOR
NOVEANT-SUR-
MOSELLE
OBERGAILBACH
OBERVISSE
OBRECK
OETING
PETIT-REDERCHING
PETIT-TENQUIN
PETITE-ROSSELLE
PETTONCOURT

PIERREVILLERS
 PLAPPEVILLE
 POSTROFF
 POUILLY
 PREVOCOURT
 PUTTELANGE-AUX-
 LACS
 RACRANGE
 RAHLING
 RANGUEVAUX
 RECHICOURT-LE-
 CHATEAU
 REDING
 RÉMERING-LES-
 HARGARTEN
 REMERING-LES-
 PUTTELANGE
 RENING
 RETONFEY
 RETTEL
 REYERSVILLER
 REZONVILLE -
 VIONVILLE
 RHODES
 RICHE
 RICHELING
 ROCHONVILLERS
 RODALBE
 RONCOURT
 ROUSSY-LE-VILLAGE
 ROZERIEULLES
 RURANGE-LES-
 THIONVILLE
 RUSSANGE
 SAINT-JEAN-
 KOURTZERODE
 SAINT-LOUIS
 SAINT-LOUIS-LES-
 BITCHE
 SAINT-MEDARD
 SAINT-QUIRIN
 SAINTE-MARIE-AUX-
 CHENES
 SANRY-LES-VIGY
 SAULNY
 SCHNECKENBUSCH
 SCHOENECK
 SCHORBACH
 SCY-CHAZELLES
 SEREMANGE-ERZANGE
 SERVIGNY-LES-SAINTE-
 BARBE
 SIERCK-LES-BAINS
 SILLEGNY
 SILLY -SUR-NIED
 SOLGNE
 SOTZELING
 TALANGE
 TÉTERCHEN
 THEDING
 THICOURT
 THIONVILLE
 TORCHEVILLE
 TRAGNY
 TRITTELING-REDLACH
 TROMBORN
 VAL-DE-BRIDE
 VAL-DE-GUEBLANGE
 VALMESTROFF
 VANY
 VARIZE-
 VAUDONCOURT
 VECKERSVILLER
 VECKRING
 VERGAVILLE
 VERNY
 VIC-SUR-SEILLE
 VIGY
 VILLERS-STONCOURT
 VILLING
 VILSBERG
 VIRMING
 VITTERSBOURG
 VIVIERS
 VOELFLING-LÈS-
 BOUZONVILLE
 VOLMERANGE-LÈS-
 BOULAY



▲ Ancien pont à Cattenom - P. Emo-Klaïne, photographe
Concours photo 2019

VOLMERANGE-LES-
 MINES
 VOLMUNSTER
 VOYER
 WALDWISSE
 WIESVILLER
 WILLERWALD
 WINTERSBOURG
 WITTRING
 WOELFLING-LES-
 SARREGUEMINES
 WOIPPY
 WOUSTVILLER
 XANREY
 YUTZ
 ZARBELING
 ZETTING

**COMMUNAUTÉS
 D'AGGLOMÉRATION ET
 DE COMMUNES (12)**
 CA PORTE DE FRANCE-
 THIONVILLE
 CA VAL DE FENSCH

CC DE SARREBOURG
 MOSELLE SUD
 CC DE LA HOUE -
 PAYS BOULAGEOIS
 CC BOUZONVILLOIS-
 TROIS FRONTIÈRES
 CC DU DISTRICT
 URBAIN DE
 FAULQUEMONT
 CC DU HAUT CHEMIN
 PAYS DE PANGE
 CC DU PAYS HAUT -
 VAL D'ALZETTE
 CC DU SAULNOIS
 CC MAD ET MOSELLE
 CC DU SUD MESSIN
 CC DU WARNDT

PARTICULIERS (8)
 Patrick BONNET
 Michèle DAMBRINE
 Michel GHIBAUDO
 Jean KAIL
 Jean-Luc OSWALD

Michel PETITJEAN
 René SCHLOSSER
 Marie-Jeanne STREKALJ

ENSEIGNEMENT (2)
 ÉCOLE NATIONALE
 SUPÉRIEURE
 D'ARCHITECTURE DE
 NANCY
 EPNAK

**PARTENAIRES
 INSTITUTIONNELS ET
 ASSOCIATIONS(7)**
 ADIL
 AGURAM
 EPFL
 FONDATION
 DU PATRIMOINE
 LPO
 LQE
 RED

BILAN FINANCIER

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2019

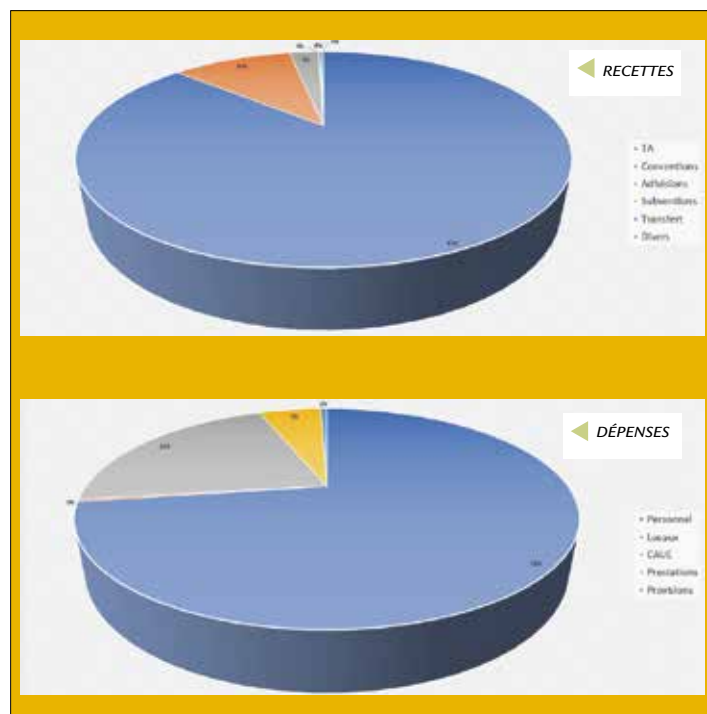
Il fait apparaître les résultats suivants :

Pour les recettes de 1 157 485 €, elles correspondent essentiellement à :

- Taxe d'Aménagement : 1 001 071 €
- Conventions : 120 980 €
- Adhésions : 29 950 €
- Subventions : 850 €
- Transfert de charges sociales : 2 842 €
- Divers : 1 793 €

Pour les dépenses de 706 369 €, elles correspondent essentiellement à :

- Charges de personnels : 512 934 €
- Locaux : 2 847 €
- Fonctionnement du CAUE : 149 465 €
- Prestations extérieures : 37 341 €
- Provisions et autres charges : 3 782 €



COLLECTIVITÉS	OBJET
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain et conseil architectural à Vaudreching
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain et conseil architectural à Rettel
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain à Halstroff
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain et conseil architectural à Alzing
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain à Rustroff
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Requalification urbaine : conseil en aménagement urbain à Anzeling
EPFL	Revitalisation du centre-bourg et requalification de l'habitat dégradé à Sierck-les-Bains
Basse-Ham	Inventaires, prescriptions et sensibilisation des éléments patrimoniaux intéressants (façades, clôtures, usoirs) et accompagnement à la révision du PLU
Condé-Northen	Extension / restructuration d'école et réaménagement de la parcelle
Hettange-Grande	Accompagnement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
Marange-Silvange	Etudes d'aménagement et de requalification urbaine
Montois-la-Montagne	Accompagnement à la modification d'un Plan Local d'Urbanisme
Rettel	Restructuration d'un bâtiment en atelier communal
Rezonville-Vionville	Transformation du bâtiment Mairie / école en logements
CA Thionville Portes de France	Assistance architecturale
CC Bouzonvillois Trois Frontières	Assistance architecturale et ravalement
CC Mad et Moselle	Suivi-animation et conseils aux ravalements
CA du Val de Fensch	Suivi-animation et conseils aux ravalements
CC de Cattenom et Environs	Assistance architecturale et ravalement
CC du Sud Messin	Assistance architecturale et ravalement
Fontoy	Assistance architecturale
Hagondange	Assistance architecturale et ravalement
Hombourg-Haut	Assistance architecturale et urbaine
Petite-Rosselle	Assistance architecturale et urbaine
Talange	Assistance architecturale
SCoTAM	Comprendre les enjeux paysagers du SCoTAM
Université de Lorraine	Convention de partenariat

LES CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Ils s'adressent à toutes les collectivités soucieuses de la qualité architecturale de leurs communes : aménagement, développement, élaboration ou révision d'un document d'urbanisme, travaux neufs ou réhabilitation. Le conseil préliminaire permet à la collectivité d'appréhender les principaux enjeux de son projet en lien avec le contexte urbain, paysager ou patrimonial. Le conseil dont l'objet est d'apporter une aide à la décision, est gratuit. Il se réalise avec un déplacement sur place, une analyse et des échanges avec les élus. Le CAUE ne fait pas de maîtrise d'œuvre.

Toutefois, si le simple conseil doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche en est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit alors par un conventionnement et la collectivité adhérente, selon les natures d'accompagnement, apporte une contribution aux frais de fonctionnement du CAUE. En 2019, ce sont 124 conseils qui ont été donnés.

LES ESPACES PUBLICS

Exemple de la commune de Vic-sur-Seille : aménagement d'une aire de camping-car

La commune de Vic-sur-Seille envisage, sur le site de l'ancienne usine EFKA, la création d'une aire de camping-car, ainsi que de stationnement des bus et des véhicules légers (comprenant une borne de recharge pour les véhicules électriques et une place PMR). Dans ce cadre, elle a souhaité les conseils du CAUE afin d'améliorer l'aspect qualitatif de ce projet.



LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Exemple de la commune de Faily : une ancienne école, plusieurs hypothèses

La commune a fait appel au CAUE afin de l'aider à trouver une destination à l'ancienne école, vide depuis le regroupement scolaire à Vany. Plusieurs hypothèses ont été réalisées et trois possibilités ont été retenues :

- Une salle polyvalente à destination des associations
- Une maison d'assistants maternels (MAM)
- De nouveaux logements communaux



▲ De nouveaux logements communaux : permet de dégager deux appartements, un T4 de 100 m² et un T2 de 60 m². Cette possibilité est celle qui demande le plus d'investissement de la part de la commune, mais assure par la suite une source de revenus.

Une réaménagement polyvalent à destination des associations : salle de réunion ou d'activités, salle de coworking, espace de vie et de rencontre, couloir, ... L'objectif est de proposer des espaces facilement adaptables. Cette possibilité est celle qui demande le moins de travaux.



▲ L'ancienne école peut facilement être réaménagée pour répondre aux besoins d'une MAM.



LES INVENTAIRES

Exemple de la commune de Basse-Ham : inventaire des façades intéressantes et des clôtures en limite du domaine public

L'inventaire des façades intéressantes a permis d'identifier **cinq typologies** :

- les maisons de maître,
- les maisons de ville/village,
- les maisons rurales/granges/fermes,
- les bâtiments de la Reconstruction,
- les maisons atypiques.

Après un **recensement des transformations inappropriées** déjà réalisées, le CAUE formule des **préconisations pour une mise en valeur des façades** qui font l'identité architecturale d'un territoire et participent à **renforcer l'attractivité du village**.



L'inventaire des clôtures a permis d'identifier **cinq typologies** présentes sur la commune :

- les clôtures en murs en moellons enduits,
- les usoirs en centre ancien,
- les murets de 40 cm maximum,
- les murs bahuts surmontés de grille,
- les espaces ouverts sans clôture.

Chaque typologie est détaillée en trois parties : **ses caractéristiques** (hauteur, matériaux, etc.), **les problèmes identifiés** et **les prescriptions** qui pourront être déclinées dans le règlement de PLU.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE POUR LE PLU / PLUI

Le CAUE apporte à la collectivité **un regard neutre et complémentaire** à celui du bureau d'études qui est en charge de l'élaboration du PLU sur une ou l'ensemble des composantes du PLU.

Il **examine** la pertinence des zones à urbaniser, **analyse** les documents déjà produits (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Orientation d'Aménagement et de Programmation, règlement, etc) et est une **force de proposition** pour faire évoluer le document.

LE PLU DE SÉRÉMANGE-ERZANGE

Association du CAUE aux réunions de travail sur la partie réglementaire concernant les cités ouvrières, dans le souci de maintenir l'identité urbaine et les spécificités architecturales propres à chaque cité (volumétrie, toitures, décors, couleurs, etc).



<h4>COULEURS DOMINANTES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs de façade pour les bâtiments dans le centre-ville (centre V&D) sont de bleu clair. Elles sont en relation de contraste avec le ciel (bleu profond). Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES MURS</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>COULEURS SECONDAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES MURS et MÉNÈGES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé.
<h4>COULEURS SECONDAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES TOITS</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>COULEURS PONCTUELLES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES FENÊTRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé.
<h4>COULEURS SECONDAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES FENÊTRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES FENÊTRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. 	<h4>TEINTES DES FENÊTRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé. Les couleurs sont très sobres. Les toitures sont en bleu foncé.



➔ **LE PLU DE DISTROFF**
Réalisation d'une palette de couleurs, annexée au PLU, pour les façades du centre ancien du village dans le but de renforcer l'identité villageoise et éviter les couleurs inadéquates.

LES CAMPAGNES DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Parce que la beauté d'une façade contribue aussi à la qualité du cadre de vie, un certain nombre de collectivités a mis en place une politique publique visant à soutenir les particuliers qui souhaitent réaliser un ravalement de façades, et contribuer ainsi à l'harmonie globale du quartier et de la commune. Ces campagnes permettent d'offrir une assistance au service des habitants.

La qualité d'entretien des maisons d'un village, d'une ville ou d'un territoire constitue la première image de marque et le changement d'image des communes est recherché grâce aux immeubles ravalés.



▲ Avant travaux



▲ Après travaux

Au total, cent quarante deux conseils et conformités ont été donnés, répartis ainsi :

- Communauté de Communes Bouzonville Trois Frontières :
 - dix-huit conseils
 - trois avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes Mad et Moselle :
 - neuf conseils
 - trois avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes du Sud Messin :
 - quatorze conseils
 - quatre avis de conformités / non conformités.
- Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :
 - vingt-huit conseils
 - onze avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes de Cattenom et Environs :
 - seize conseils
 - six avis de conformités / non conformités
- Hagondange :
 - quinze conseils
 - quinze avis de conformités / non conformités



APPEL À PROJETS : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

Dans le cadre de son accompagnement en matière de projets à caractère paysager et environnemental, le CAUE de la Moselle encourage la préservation du maillage de haies champêtres et la replantation de haies. Les haies constituent un patrimoine naturel important car elles apportent une réponse à diverses problématiques environnementales et agricoles du fait de leurs influences du point de vue des notions relatives à l'écologie, à la qualité des paysages et à l'agronomie.

OBJECTIFS :

Soutenir des projets de plantation de haies champêtres remplissant au minimum un des objectifs suivant :

- rôle écologique (biodiversité, restauration des continuités écologiques, développement de la faune auxiliaire des cultures),
- rôle anti-érosion (prévention de l'érosion des sols),
- rôle de rétention et de filtration de l'eau (prévention des inondations à l'aval et amélioration de la qualité de l'eau),
- rôle d'élément constitutif de la Trame Verte et Bleue (TVB).



SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE CAUE :

Le CAUE accompagne le porteur de projet dans les étapes suivantes :

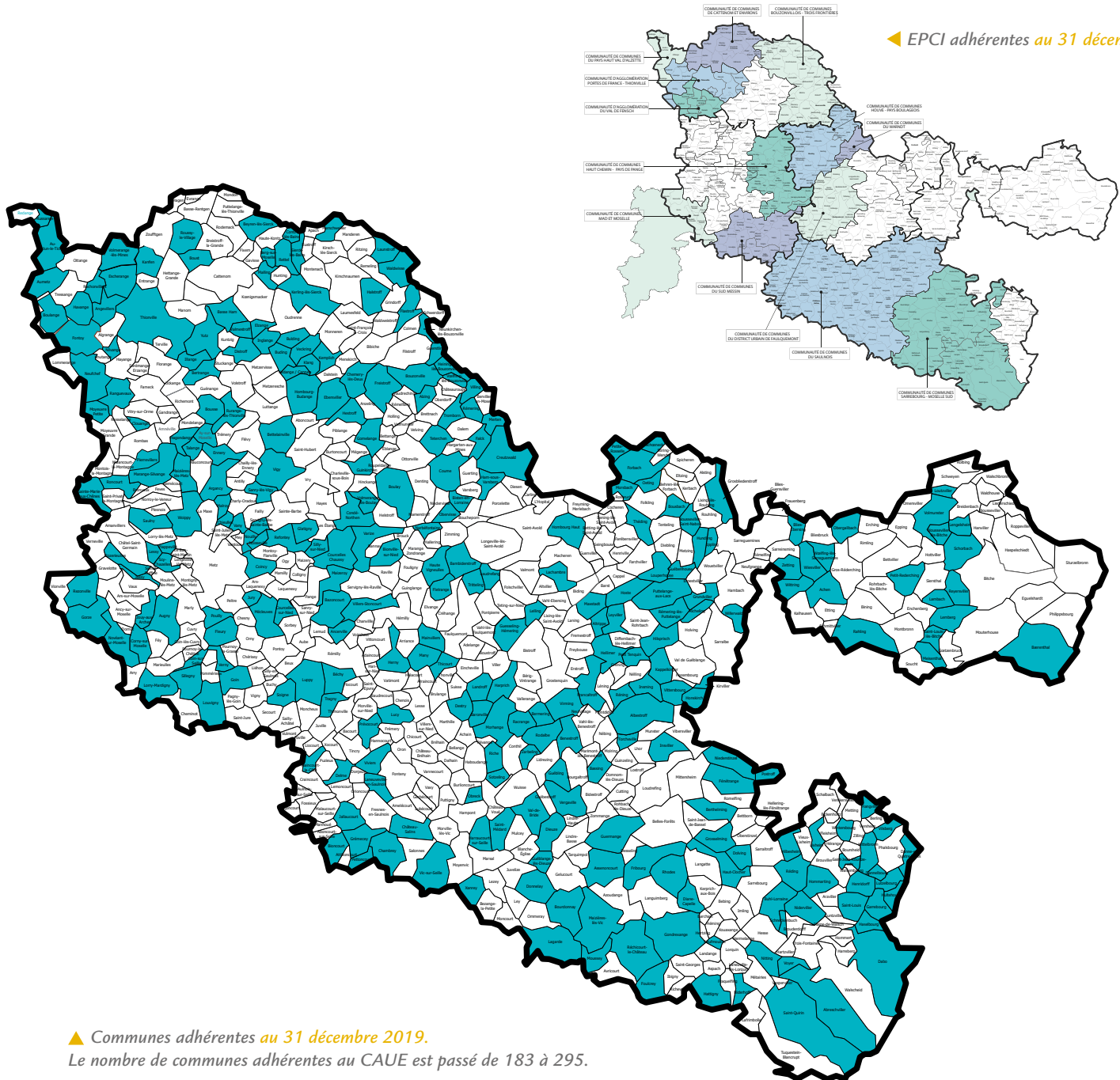
- réalisation d'une **analyse paysagère et écologique succincte du territoire** au sein duquel le projet viendra s'inscrire,
- réalisation d'un **inventaire botanique sommaire** des plantes constitutives des haies existantes sur le territoire,
- **définition des lieux** disposés à recevoir des projets de plantations de haies,
- **établissement du projet de plantation** au travers de l'élaboration d'un listing de végétaux adaptés et des plans de plantations,
- **accompagnement technique** au moment du choix des végétaux en pépinière, **l'accompagnement à la mise en œuvre d'une première haie**,
- **accompagnement à la recherche de partenaires financiers**.



LES JURYS DE CONCOURS

COLLECTIVITÉS	OBJET	LAURÉATS
CA Portes de France - Thionville	Conception, réalisation, exploitation technique et maintenance du centre aquatique de Basse-Ham	<i>En cours</i>
Metz	Construction d'un nouvel équipement socio-éducatif à Metz Borny	ABC Studio
Saint-Julien-lès-Metz	Construction d'une salle intergénérationnelle et associative	Larche-Metzger
Sarrebourg	Construction d'un nouveau dojo, avenue de Gérôme	Agence IXO
Florange	Restructuration et rénovation du Centre Culturel La Passerelle	Patrick Mauger
Fontoy	Construction d'un accueil périscolaire	En cours
ODAS (Offre Départementale d'Accompagnement Social et Médico-social)	Construction de la Maison d'Accueil Spécialisée	MP Conseil

◀ EPCI adhérentes au 31 décembre 2019



▲ Communes adhérentes au 31 décembre 2019.
Le nombre de communes adhérentes au CAUE est passé de 183 à 295.

LES CONSEILS AUX PARTICULIERS

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE. Il est même une mission originelle et fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers sont gratuites, sur rendez-vous ou par téléphone.

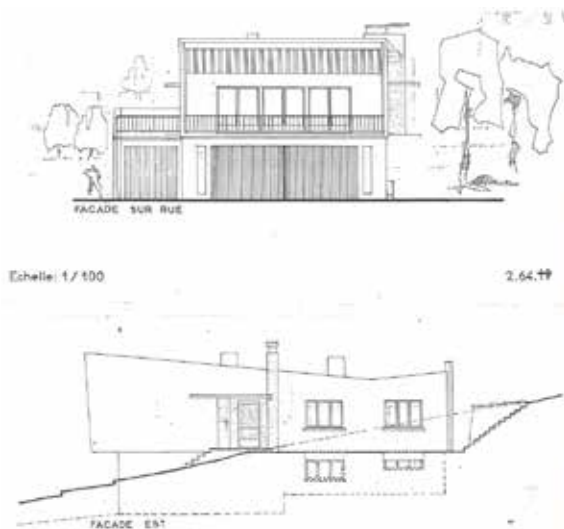
N'ayant ni un rôle de conception, ni une habilitation à délivrer des autorisations de construire, l'architecte conseiller a pour mission d'accompagner le particulier dans sa démarche vers une réflexion cohérente et qualitative de son projet. Consulté de préférence avant la demande de permis de construire, les recommandations de l'architecte conseiller peuvent alors éviter bien des erreurs.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure de contrôle administratif. Le CAUE garantit sa compétence et sa neutralité en s'interdisant d'assurer la conception ou la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Quatre cent trente cinq particuliers se sont adressés au CAUE spontanément.

Les demandes portent sur des extensions ou rénovations pour 53 %, sur des constructions neuves pour 13 %, 34 % concernent des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec les voisins, les problèmes de mitoyenneté, les habitats insolites, l'isolation, les limites de propriété, les usoirs, etc.

▼ Conseil pour la modification de la façade sur rue



L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE

Elle fait l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle avec la collectivité demandeuse (structure intercommunale ou commune). Le principe est d'assister les élus dans leur prise de décisions sur les demandes d'urbanisme, de fournir aux particuliers et maîtres d'ouvrage publics les orientations et les conseils en amont permettant d'améliorer la qualité de leur projet, d'assurer une cohérence générale à l'échelle du territoire.

Pour mener à bien sa mission, le CAUE privilégie la concertation avec les administrations, les collectivités, les professionnels et les particuliers lors de permanences de proximité.

Fort de sa connaissance du contexte local et des réglementations à respecter, l'architecte conseiller oriente le projet au mieux pour les usagers et pour la collectivité, tout en anticipant les éventuels problèmes qui pourraient se poser au stade de l'instruction du dossier. Il propose également une médiation avec les solutions adaptées suite à un refus.

Au total, deux cent vingt conseils et avis sur dossiers de droit des sols ont été donnés, répartis ainsi :

- **Communauté de communes Bouzonville Trois Frontières :**
 - deux conseils aux particuliers
- **Communauté d'agglomération Portes de France Thionville :**
 - treize conseils aux particuliers
 - cinq conseils aux communes
 - huit avis sur dossiers de droit des sols
- **Communauté de communes de Cattenom et Environs :**
 - vingt-six conseils aux particuliers
 - seize avis sur dossiers de droit des sols
- **Fontoy :**
 - six conseils aux particuliers
 - soixante dix avis sur dossiers de droit des sols
- **Hombourg-Haut :**
 - vingt-cinq conseils aux particuliers
 - un conseil à la commune
- **Petite-Rosselle :**
 - vingt-quatre conseils aux particuliers
- **Talange :**
 - treize conseils aux particuliers



▼ Conseil pour l'extension d'une maison



LES BÂTIMENTS AGRICOLES

Les bâtiments agricoles constituent, dans les campagnes, les marques d'une activité qui ponctue le paysage rural. Par leur forme et leur volumétrie, ils se prêtent peut être plus que d'autres constructions à l'utilisation des bois issus de nos forêts riches en essences diverses.

En consultant le CAUE le plus tôt possible dans la réflexion, les agriculteurs rencontrent un partenaire pour les conseiller et les aider dans leur démarche de valorisation de projets et de leur fonctionnalité.

Dix sept dossiers ont été traités dans le Cadre d'une Convention entre la Région Lorraine et l'Union Régionale des CAUE, afin de valoriser l'utilisation du bois en bardage et de favoriser l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.



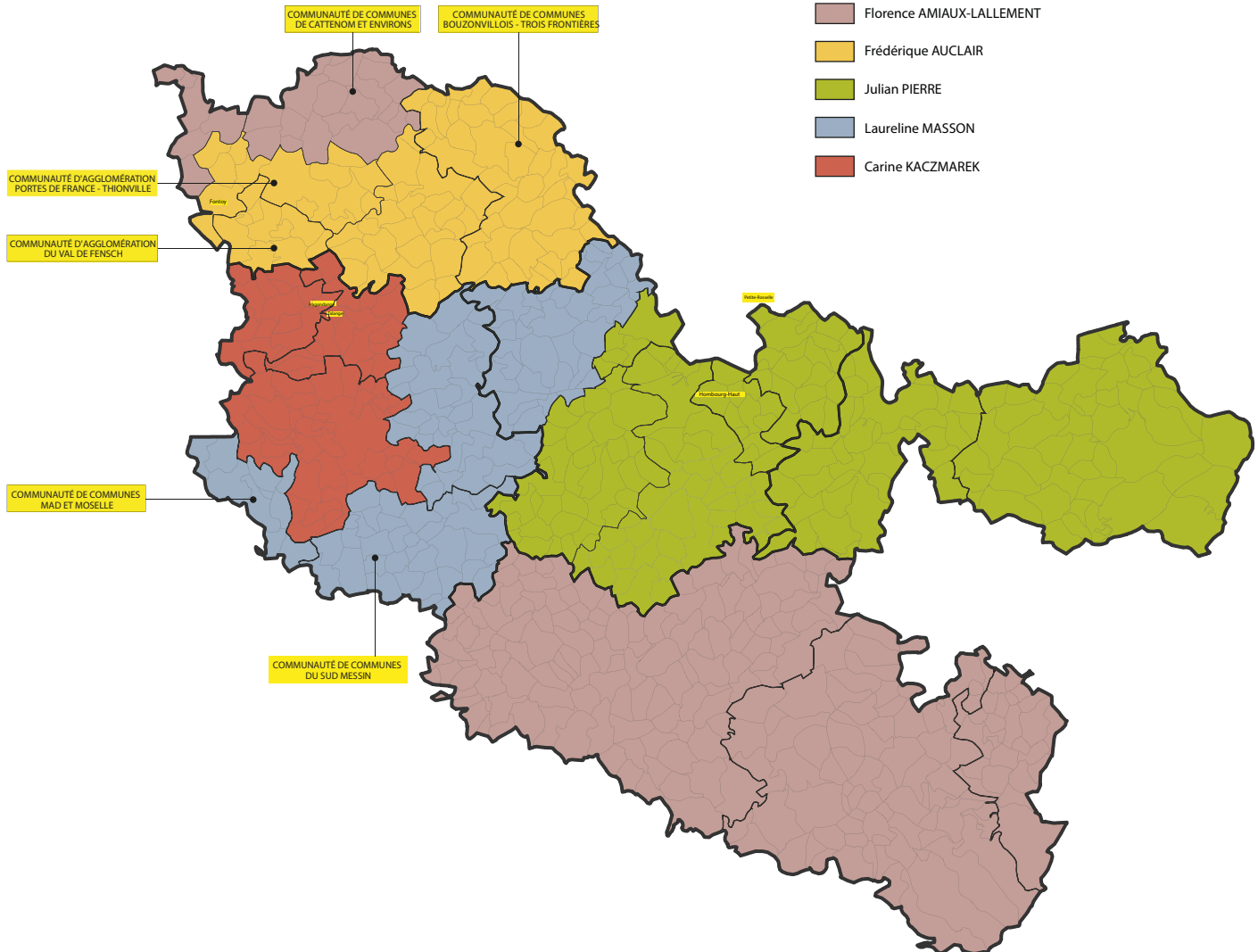
Rôle de l'architecte-conseiller :

- Analyse le contexte physique, géographique et paysager
- Mesure l'impact dans le site du projet de construction envisagé
- Guide l'agriculteur dans ses choix pour mener au mieux son projet
- Affine les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur des toitures, intégration dans le site...)
- Apporte son concours pour le traitement de l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords
- Formule des recommandations pour la préservation de qualités paysagères, notamment dans le choix des végétaux.



LES PERMANENCES DES ARCHITECTES-CONSEILLERS

Elles se déroulent dans le cadre de conventions spécifiques avec les collectivités



INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Le CAUE accompagne les écoles pour sensibiliser les jeunes à l'architecture et au cadre de vie. Cet accompagnement a plusieurs enjeux : amener l'enfant à devenir un acteur lucide, imaginaire et exigeant de son environnement. Ces enfants seront demain les particuliers qui feront construire, restaurer une maison, et ils seront les décideurs de l'aménagement des espaces publics et de la construction des bâtiments.

Par l'intermédiaire de ses professionnels architectes et paysagistes, le CAUE intervient dans les classes de tous niveaux (du cours primaire aux classes supérieures) souhaitant développer des sujets sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

1. Actions récurrentes

Ma salle idéale avec l'ONM

Cette action de sensibilisation à la musique et à l'architecture permet de découvrir différentes structures musicales de Metz, de rencontrer des professionnels sur leur lieu de travail, de vivre les différentes phases de préparation d'un projet et de s'approprier une démarche d'architecte en réalisant la maquette de sa salle de spectacle idéale.



Metz, ma ville en cartes

Aborder la géographie autrement dans une dimension prospective pour permettre aux élèves «d'écrire» leur avenir proche. Ce projet expérimental se base sur une démarche libre sur une période de 3 ans. Le CAUE a accompagné 5 classes dans ce projet.



▲ Metz, ma ville en cartes

2. Actions ponctuelles

Mon théâtre extraordinaire

Dans le cadre du projet de la ville de Thionville de construire un nouveau NEST, l'équipe du théâtre



en bois a souhaité monter un atelier avec le collège Hélène Boucher. Ce projet consiste à suivre la démarche de l'architecte face à la commande en réalisant une maquette de son théâtre extraordinaire.

Mon quartier

Expérimentation d'une démarche sensible de découverte du quartier dans le cadre du projet de requalification des espaces extérieurs avec 8 classes de l'école Sainte Thérèse à Metz.

3. Formation des enseignants

Formation initiale

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Montigny-lès-Metz (INSPé) sollicite le CAUE pour sensibiliser les futurs enseignants

du premier degré à une démarche transdisciplinaire de découverte de son cadre de vie quotidien avec les Conseillères Pédagogiques en Arts Plastiques.

Formation continue

Pour sensibiliser les enseignants à l'aménagement des cours d'école face au réchauffement climatique (30 enseignants).

Table ronde des métiers

Les collèges Éblé de Puttelange-aux-Lacs et Terray d'Aumetz ont sollicité le CAUE pour présenter la formation et le métier d'architecte aux élèves. La manipulation de matériaux écologiques et un diaporama de maisons écologiques locales et dans le monde permettent un échange ludique sur la profession.

«QUEL TERRITOIRE POUR DEMAIN ?»

Ce projet est organisé dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) et de l'élaboration du Plan de Paysage «Pensons et dessinons les paysages du SCoTAM».

Le Syndicat Mixte du SCoTAM, porteur de ces deux documents a souhaité associer le public scolaire à sa démarche de concertation sur les Communautés de Communes de Mad et Moselle et Houve et Pays Boulageois dans un premier temps.

Pendant cette année expérimentale, les enseignants ont bénéficié de 2 jours de formation (démarche sensible, techniques plastiques, outils numériques). Les différents partenaires sont intervenus auprès des élèves afin de les sensibiliser aux problématiques de l'aménagement du territoire par la découverte et la manipulation de différents outils pédagogiques (jeu de rôles, bac à sable, QRcode,...).

Les élèves se sont imprégnés de leur territoire pour le comprendre, l'analyser et proposer des scénarii d'aménagement sur la base d'une cartographie de leur commune.



▲ Formation des enseignants



▲ Sur le terrain



▲ Jeu de rôles



▲ Réalisation de la carte

▼ Restitution des cartes et échange avec les professionnels de l'aménagement à Téterchen



CONCOURS «IMAGINE TON CADRE DE VIE IDÉAL»

Ce concours, en partenariat avec la DSDEN 57, s'adresse aux classes de cycle 3 de la Moselle.

Sensibilisés à des thématiques de l'aménagement du territoire (densité, architecture bioclimatique, déplacements doux, gestion eau de pluie, vivre ensemble), les élèves réalisent leur lieu de vie idéal sous la forme d'une maquette en justifiant leurs choix.

Pour l'année scolaire 2017-2018, neuf écoles étaient inscrites représentant 211 élèves.

Le jury, composé de professionnels de l'aménagement du territoire et de la pédagogie, sélectionne 3 classes.

Les lauréats 2019 :

1^{er} Prix : Richemont

2^{ème} Prix : Hayange

3^{ème} Prix : Volmerange-les-Boulay

La remise de Prix, à l'INSPé de Montigny-les-Metz, a finalisé le concours, et tous les participants ont été récompensés (diplôme et tee-shirt)

▼ Remise des prix, à l'INSPé de Montigny-les-Metz

1^{er} Prix, Richemont ▶



2^{ème} Prix, Hayange ▶



3^{ème} Prix, Volmerange-les-Boulay ▶



LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine représentent un des temps forts du programme culturel annuel des CAUE. Le CAUE de la Moselle s'est engagé dans l'action «Les Enfants du Patrimoine» qui lui semble essentielle pour sensibiliser les générations futures à notre patrimoine et lui faire découvrir les sites de notre territoire. En 2018, cette action a été développée sur le territoire du Nord Mosellan et cette année, elle a été généralisée à l'ensemble de la Moselle.

Il s'agit d'offrir à la jeune génération une occasion pédagogique et ludique de **découvrir le patrimoine dans toute sa diversité**, en proposant aux élèves des visites gratuites de lieux patrimoniaux ou lieux de culture et d'histoire, encadrés par les architectes du CAUE, sur une demi-journée.

Cette action, qui a mobilisé un certain nombre de réseaux et de partenaires, a connu un réel succès, car ce sont près de **3 400 élèves** qui ont pu ainsi découvrir **plus de cinquante sites patrimoniaux du département** (châteaux, musées, moulin, forts, haut-fourneau, citadelle, circuit en ville, médiathèque, ...), par des visites commentées, jeux de pistes, ateliers découvertes....



▲ Gare à Metz

▼ Carreau de la Mine à Petite-Rosselle



▲ Porte des Allemands à Metz

▼ Château de la Grange à Manom



▲ Archives à Saint-Avold

▼ Carrières Jaumont à Malancourt-la-Montagne



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation du CAUE de la Moselle, équipé du logiciel documentaire Kentika, met à disposition du public un fonds documentaire spécialisé en architecture, patrimoine, habitat, urbanisme, et paysage.

Ce fonds documentaire est composé de **trois mille huit cents ouvrages** ainsi que **vingt abonnements**, le tout en consultation sur place. **En 2019, le centre de documentation s'est enrichi de plus de 260 références.**

La demande en documentation en 2019

Le centre de documentation est tout d'abord un outil interne pour les chargés de mission, principaux demandeurs. On compte sur l'année 2019, une cinquantaine de demandes extérieures. Ces demandes sont regroupées en catégories :

Les partenaires, professionnels, et adhérents (trente-cinq demandes) questionnent principalement sur la recherche de documents sur des communes, les PLU, quartier

durable et les usoirs... à noter les demandes de six CAUE. Enfin les étudiants, enseignants (six demandes) interrogent le CAUE sur les jardins familiaux et des références architecturales ... et les particuliers (six demandes) sur la maison individuelle et l'habitat traditionnel.

Évolution de la ressource documentaire

· Accès au portail documentaire du CAUE aux communes adhérentes via le site du CAUE,

www.caue57.com, onglet **documentation**. Les communes adhérentes peuvent désormais bénéficier des services de la documentation : télécharger les conseils et études réalisés par le CAUE sur leur territoire et visualiser les images sur leur commune. Chaque nouvel adhérent est informé et reçoit ses identifiants et mot de passe.

DES OUTILS RÉGIONAUX

RÉALISATIONS EN LORRAINE

Via le site de l'Union Régionale des CAUE www.urcaue-lorraine.com vous accédez à la présentation sous forme de fiches, de constructions et espaces publics de qualité, réalisés en Lorraine.

ITINÉRAIRES D'ARCHITECTURE

Le site www.itinérairesdarchitecture.fr réalisé par l'Union Régionale des CAUE, vous permet de découvrir le patrimoine lorrain du 20^{ème} siècle à nos jours. Vous pouvez créer vos propres itinéraires ou consulter les fiches regroupées par thèmes : édifices industriels, lieux de cultes, équipements, éducation et enseignement, loisirs, habitat collectif, habitat individuel.



57 Moselle
caue
Caisse d'Architectes, d'Urbanisme et de Patrimoine

VOUS RECHERCHÉZ ...
UN OUVRAGE, UN RENSEIGNEMENT ?

UN CENTRE DE DOCUMENTATION
à votre disposition

ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE
ENVIRONNEMENT

Contact : Patricia Garbe

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

URBANISME > Domaine public

Des questions sur la fiscalité,

Depuis 2013, le CAUE rédige des articles pour la rubrique «Courrier service» des lecteurs du Républicain Lorrain, tous les semaines. L'objectif est d'informer le particulier sur les sujets qui le préoccupent, les sujets en rapport avec l'actualité et les questions des lecteurs.

nous également dans Le Mag,

URBANISME > Construire sa maison

Architecte ou constructeur ?

« Je souhaite construire une maison individuelle. À qui dois-je m'adresser ? On me parle d'architecte et de constructeur. Quelle est la différence ? » L. A., Metz

La construction d'une maison individuelle est un véritable projet sur le long terme. La mission de l'architecte le conçoit et dirige la réalisation de la maison. Il peut intervenir à tous les niveaux du projet, qu'il prend en charge de sa conception à sa réalisation. A l'écoute de son client, ce professionnel sait créer une maison qui lui correspondra le mieux. Il la dessine, aide à choisir les entreprises, dirige le chantier et veille au respect des délais impartis. Un architecte sait optimiser les espaces et trouver les solutions techniques les plus adaptées. Il propose des solutions d'implantation, d'isolation, la ventilation du bâtiment et des ouvertures par rapport au site, en tenant compte des expositions. Sur le long terme, les factures seront ainsi allégées. En outre, construire avec un architecte offre certaines garanties : garantie de compétence (son diplôme assure une maîtrise du projet architectural et sa réalisation), garantie contractuelle (un contrat indique les obligations de chacun) et garantie d'éthique (assuré

au tableau de l'Ordre, l'architecte prône sagement et s'engage à respecter le code des déontologues professionnels).

Le rôle du constructeur

Le client fait appel à lui quand il souhaite construire une maison individuelle le plus rapidement et le plus simplement possible. Cela implique l'obtention d'un plan choisi parmi des modèles proposés. Le plan déjà conçu ne laisse aucune place à la créativité et à la personnalisation. Aucune étude d'adaptation du projet au site n'est possible. De plus, le constructeur contractuellement à l'architecte, fait équipe avec un ensemble d'entreprises. Il n'y a donc pas de sélection selon leur coût.

Le constructeur s'engage sur le délai de la réception des travaux fixés dans le contrat. Le client peut rapidement connaître le prix global de la construction. En effet, le constructeur est à même de décrire les travaux et les dépenses attendues, alors qu'un architecte, dessinant chaque maison selon les attentes et l'enveloppe budgétaire du client, affine le budget en fonction des choix successifs du client. Attention cependant. En cours de chantier, le constructeur peut ajouter des plans ou des travaux non prévus ou annexes indispensables, sans en informer initialement.



Photo Adobe Stock

Un projet personnalisé ou non

Le principal atout d'une maison construite avec un architecte est qu'elle n'est pas un modèle prédéfini. Elle correspond au client, tout en étant compatible avec ses moyens financiers. Avec un constructeur, les plans, le règlement et les entreprises sont déjà établis. Si la démarche est plus simple et plus rapide, le modèle reste standard.

Où se renseigner ?

Pour vous conseiller en toute neutralité et aborder plus généralement les différents aspects de votre projet de construction, les architectes-conseillers du CAUE sont à votre disposition, lors de consultations gratuites sur demande de rendez-vous au 03 87 74 46 06. Des plaquettes sont également dans son centre de documentation. Vous pouvez également consulter son site internet www.caue57.com.

HABITAT > Travaux envisagés Le devis : ce qu'il faut savoir

Cette bague du 25 novembre porte une pierre précieuse, la signification du gravé ?

« J'aimerais avoir des informations sur les modalités de délivrance d'un devis. Quelles sont les obligations qui doivent y figurer ? » G. M., Metz

Le devis doit être transmis à l'acheteur et valider le prix définitif. Il permet au propriétaire de connaître le montant des travaux et de vérifier que les prix sont conformes aux tarifs en vigueur. Il est recommandé de signer un contrat avant de commencer les travaux. En effet, les travaux d'un chantier sont souvent effectués à l'aveugle.

« Les sommes mentionnées figurent sur les informations relatives au prix définitif des travaux. Le devis doit être transmis à l'acheteur et valider le prix définitif. Il permet au propriétaire de connaître le montant des travaux et de vérifier que les prix sont conformes aux tarifs en vigueur. Il est recommandé de signer un contrat avant de commencer les travaux. En effet, les travaux d'un chantier sont souvent effectués à l'aveugle.



Illustration d'un devis, voir page précédente. Photo Adobe Stock

Les points à retenir

« Si le devis est plus détaillé et si vous avez un forfait global, vous n'aurez aucun élément de comparaison et donc aucun recours en cas de litige. Avant de signer, demandez à l'entreprise de vous fournir une attestation d'assurance professionnelle correspondant à la nature des travaux effectués. Le devis ne vous engage qu'à partir du moment où vous le signez avec la mention « bon pour travaux » ou « bon pour accord ».

« Avant de signer, demandez à l'entreprise de vous fournir une attestation d'assurance professionnelle correspondant à la nature des travaux effectués. Le devis ne vous engage qu'à partir du moment où vous le signez avec la mention « bon pour travaux » ou « bon pour accord ».

« Avant de signer, demandez à l'entreprise de vous fournir une attestation d'assurance professionnelle correspondant à la nature des travaux effectués. Le devis ne vous engage qu'à partir du moment où vous le signez avec la mention « bon pour travaux » ou « bon pour accord ».

CAUE logo and contact information.

MOSELLE > Patrimoine Architecture et paysages

« Je suis photographe amateur. J'ai entendu dire que les concours sur l'architecture sont organisés par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle. Quelles sont les modalités d'inscription ? » D. A., Moselle

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle, dans le cadre de sa mission de sensibilisation au cadre de vie, organise plusieurs concours photographiques. Il est exclusivement réservé aux amateurs et les photographes amateurs sont invités à participer.

« Mon village dans le paysage Mosellan » Le second thème résonne et s'inscrit dans le cadre de la mission de sensibilisation au cadre de vie, organisée plusieurs concours photographiques.



Conditions de participation : Le concours a lieu du 1er au 31 décembre 2018. Les photos doivent être envoyées au CAUE de la Moselle, 10 rue de la République, 57000 Metz. Les photos doivent être envoyées au CAUE de la Moselle, 10 rue de la République, 57000 Metz.

« L'architecture autour de l'eau en Moselle » L'objectif de ce concours est de promouvoir la construction ou de promouvoir la rénovation, de réhabiliter ou de restaurer un bâtiment existant.

« Les paysages » Les concours de paysages ont pour objectif de promouvoir la connaissance et l'usage des paysages.

Contact : CAUE de la Moselle, Julien PERREAU, tél. 03 87 74 46 06 - contact@caue57.com

ENVIRONNEMENT > Économie d'énergie Le puits canadien

« Quelques mètres au-dessous du sol, de nouvelles ouvertures de vos murs et de votre propriété, sans qu'aucune rétroaction... »



« Le puits canadien est une technique de chauffage et de refroidissement passive qui consiste à utiliser l'inertie thermique du sol pour stocker et restituer de l'énergie. »

« Le puits canadien est une technique de chauffage et de refroidissement passive qui consiste à utiliser l'inertie thermique du sol pour stocker et restituer de l'énergie. »

« Les points à retenir : Avant de signer, demandez à l'entreprise de vous fournir une attestation d'assurance professionnelle correspondant à la nature des travaux effectués. Le devis ne vous engage qu'à partir du moment où vous le signez avec la mention « bon pour travaux » ou « bon pour accord ».

CAUE logo and contact information.

LA FORMATION

Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités à la connaissance des territoires et de leur évolution, en organisant des journées thématiques de réflexion et de travail des programmes de formation continue adaptés.



LA REDYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS

La revitalisation des centres bourgs et villages est l'un des enjeux majeurs du territoire.

Il aura fallu cinquante années pour mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires au déclin des bourgs structurants du milieu rural. Leur revitalisation nécessite



un changement de paradigme : un retour nécessaire au territoire. Le CAUE a proposé le **jeudi 25 Avril 2019** une journée sur le partage d'expérience dans la commune de Joinville en Haute-Marne, à destination des élus et de leurs services.



L'objectif était de comprendre **la stratégie globale** mise en place à l'échelle de ce petit bourg pour permettre d'agir, en cohérence, sur le logement, le commerce, les espaces publics, le patrimoine bâti et naturel afin de **regagner de l'attractivité**.



LE MAIRE, LE PLU ET LE PLUI



En partenariat avec le Département de la Moselle et la DDT de la Moselle, le CAUE a proposé une demi-journée de formation le **mardi 21 mai**, sur ce thème, à destination des élus. Les objectifs étaient d'expliquer de manière pragmatique **le contenu et les enjeux de la réforme**, afin de rassurer les décideurs locaux et les inciter à prendre pleinement part au mouvement de l'intercommunalité engagé sur le territoire.



Les personnes présentes ont pu entendre l'intervention éclairante d'une juriste spécialisée en droit de l'urbanisme sur :

- les modalités du passage de la compétence PLU à l'intercommunalité et ses conséquences sur la gestion du document d'urbanisme,
- les compétences conservées par le Maire,
- le devenir des compétences connexes (droit de préemption urbain, fiscalité de l'urbanisme, etc).

et le témoignage concret de deux élus sur leur expérience d'élaboration de PLUi.



Une table-ronde a clôturé cette après-midi, faisant le point sur les rôles des différents services à disposition des élus mosellans.



CONCOURS PHOTOS

Pour tous les photographes amateurs, les amoureux de l'architecture et des paysages, le CAUE a proposé un concours photos gratuit intitulé «architectures et paysages : regards sur la Moselle».

L'objectif de ce concours était de valoriser la diversité de l'architecture et des paysages départementaux par des contributions photo et, par une exposition photographique et des publications sur l'architecture et les paysages de la Moselle.



Il s'est déroulé du 1^{er} mai au 15 septembre 2019. Les photographies proposées devaient être prises en Moselle, en respectant les deux thèmes suivants :

«L'architecture autour de l'eau en Moselle» et «Mon village dans le paysage Mosellan».

Cette première édition a remporté un franc succès, car une quarantaine de participants se sont manifestés et cent-cinquante contributions ont été adressées au CAUE.



La cérémonie de remise des prix, présidée par Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental de la Moselle, et Ginette Magras, Présidente du CAUE de la Moselle, Conseillère Départementale, s'est déroulée au Conseil Départemental à Metz et a permis d'inaugurer l'exposition de toutes ces photos.



LETTRE D'INFORMATIONS

2019 a vu la **parution de trois numéros** de la lettre d'informations du CAUE de la Moselle.

Cette publication trimestrielle, informe de l'actualité du CAUE, de ses missions et des nouveautés à consulter au centre de documentation. Il sera également présenté dans chaque numéro le résumé d'un conseil réalisé pour une commune. Cette lettre diffusée à toutes les communes de Moselle et aux adhérents du CAUE, est également téléchargeable sur le site internet : caue57.com



PUBLICATION DES DEUX FICHES INFORMATION

pour sensibiliser les porteurs de projets publics et privés à intégrer la protection des habitats des oiseaux à leur projet neuf et à leur projet sur des bâtiments existants. Fiches téléchargeables sur le site internet : caue57.com



Nature, des Paysages et des Sites qui est chargée de veiller sur les sites de caractère et d'intervenir si ceux-ci sont menacés, de prendre l'initiative des inscriptions ou des classements de sites qu'elle juge utiles, d'émettre un avis sur les questions pour lesquelles elle est saisie, notamment en application du code de l'urbanisme. Le CAUE a été consulté sur six dossiers.

Avec la DREAL

- Participation à l'élaboration des fiches intitulées «bien restaurer mon logement en Lorraine» destinées aux particuliers et professionnels
- Participation à l'atelier d'échange autour des enjeux du marché local de l'habitat sur le bassin de Sarrebourg
- Participation à l'élaboration d'une série de 24 fiches typologiques permettant de caractériser le parc bâti résidentiel du territoire de Sarrebourg Moselle Sud afin de mobiliser les acteurs sur une trajectoire de rénovation.

Avec le Conseil Départemental de la Moselle

Politique Départementale «POPAC Moselle Copropriétés»

Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles, avec le soutien de l'ANAH/DDT. Apurès de l'ADIL, le CAUE est partenaire depuis 2015 de ce dispositif et participe aux Comités Techniques d'Accompagnement.

Intervention dans le cadre de l'Atelier Technique à destination des EPCI sur le thème «PLUi et Changement climatique».

Avec la Préfecture de la Moselle

Participation à la Commission Départementale de la

Avec la DDT Moselle

Participation à la réunion technique partenariale avec les bureaux d'études et acteurs de l'aménagement.

Retrouvez l'actualité et toute l'information
dans les domaines de l'architecture,
de l'urbanisme et de l'environnement
sur notre site internet :

<http://www.caue57.com>



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Moselle
17 Quai Wiltzer - 57000 METZ
Imprimerie : A2DV
Mars 2020

Sauf mention contraire le crédit photographique est : CAUE
de Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen.

ACCUEIL DU PUBLIC
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00